

Conseil Syndical du SMBV2A

Séance du 16 juin 2020

Procès-Verbal de Séance

L'an deux mille vingt, le 16 juin à 15 heures 30, le Comité Syndical du SMBV2A, convoqué le 5 juin 2020, s'est réuni par visioconférence, sous la présidence de Michel ARTUS.

Élus du SMBV2A présents : M ARTUS Michel, M CROS Sébastien, M DELERIS Francis, M. LACOMBE Jean-Marie, Mme LOPEZ Sylvie, Mme CAYLA Florence.

Élus du SMBV2A absents et excusés : M. ISSALY Jean-Pierre, Mme PHILIPPS Michèle, Mme CARLIN, Mme LAMY, M VIDAL Bernard, Mme TAUZIN Marie Noelle, M Patrick GAYRARD

Services et partenaires présents : CHARLES Nicolas (Rodez Agglomération), SUDRES Marion (SMBV2A), LAVERGNE Vincent (SMBV2A)

Services et partenaires absents et excusés : Mme ADNET Catherine (AEAG), Mme CARRARA Christine (DDT)

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour il a été procédé au rappel des principales dispositions en lien avec l'état d'urgence sanitaire.

Principales dispositions en lien avec l'état d'urgence sanitaire :

- 1. Renforcement des pouvoirs du Président**
- 2. Renforcement du droit d'information des élus**
L'exécutif informe les membres de l'assemblée délibérante de ces décisions dès leur entrée en vigueur et par tout moyen, et en rend compte à la plus proche réunion.
- 3. Allègement des règles de fonctionnement des assemblées locales**
La tenue des assemblées délibérantes peut se dérouler par visioconférence ou audioconférence. Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion : les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités de scrutin.
- 4. Report du vote du budget primitif 2020**
La date limite de vote du budget, d'adoption du compte administratif et du compte de gestion est fixée au 31 juillet 2020.
- 5. Engagement des dépenses et perception des recettes**
L'ordonnateur peut engager, liquider et mandater des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans la limite du budget 2019. La DGFIP a indiqué que les prévisions budgétaires 2019 s'ajoutaient aux RAR 2019 et aux délibérations spéciales 2020.

Aveyronamont

Il est rappelé que cette réunion a pour objet d'informer les membres du syndicat sur les décisions prises par le Président dans ce contexte d'état d'urgence sanitaire. Cette réunion se tient par visioconférence via l'application Jitsi meet (application inscrite au socle interministériel des

logiciels libres), les participants s'identifient par leur nom et prénom, les conversations ne sont pas enregistrées et il n'est pas prévu de vote.

1. Rappel des principaux points abordés lors du conseil syndical du 28 novembre 2020.

Les principaux points à l'ordre du jour étaient :

- le débat d'orientation budgétaire,
- la prise de diverses délibérations actant des opérations à engager en 2020. Il s'agissait notamment de démarrer plusieurs actions du contrat de rivière Aveyron amont,
- la présentation des appels à cotisation prévisionnel 2020. Ces chiffres ont été transmis aux services EPCI-FP pour intégration dans leurs maquettes budgétaires.

2. Compte rendu des décisions du président prises par délégation du conseil

2.1 Plan de continuité des activités

Comme toutes les collectivités le SMBV2A a identifié les règles de conduites « bonnes pratiques COVID » et mis à disposition de ses agents des équipements de protections (masques, visières, gels hydroalcooliques, ...)

Pendant toute cette période inédite le SMBV2A a assuré un service effectif et ininterrompu. L'organisation du travail a évolué au regard des préconisations gouvernementales. Les premiers jours des dispositions ont été prises en vue de réaliser du télétravail ou du travail isolé au bureau, des autorisations spéciales d'absences ont été accordées en vue d'assurer la garde d'enfants pour les agents rivières. Rapidement dès le 6 avril tous les agents ont pu s'organiser pour reprendre leurs activités via télétravail ou du travail isolé. Depuis la fin du confinement une reprise progressive du présentiel est opérée.

2.2 Engagement des dépenses et perception des recettes

Référence : ordonnance n°2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales

Plusieurs dépenses ont été engagées, dans la limite des crédits votés au budget 2019 :

- Dépenses de fonctionnement :
 - o engagement des dépenses de personnels, des frais de structures, des actions du contrat de rivière validés lors du vote du débat d'orientation budgétaire. A ce titre plusieurs conventions de partenariats ont été signées dont une avec la fédération de pêche de l'Aveyron (FDAPPMA), une avec la chambre d'agriculture de l'Aveyron, l'ADASEA D'OC, le SMBVV ...
- Dépenses d'investissement :
 - o engagement des dépenses identifiées dans les restes à réaliser 2019 : tranche de travaux PPG 2019 et 2018, lancement des études en vue de concevoir la passe à poisson du Trou du Souci, ...



- **pas d'engagement des dépenses relatives à la tranche de travaux PPG 2020.** Dès l'installation des nouveaux conseils une information sera apportée sur les travaux programmés et les suites à donner seront discutées.
- Recettes d'investissement et de fonctionnement :
 - perception des acomptes et soldes des dossiers de subvention et des cotisations « action de bassin versant » votés au BP2019

Les membres du conseil syndical prennent acte de ces décisions du président prises par délégation du conseil

3. Retroplanning en vue de l'installation du nouveau conseil syndical et du vote du budget

Au regard des éléments connus lors de cette réunion, l'installation du conseil syndical, le vote du compte administratif, de gestion et du budget devra intervenir au plus tard le 31 juillet 2020. Dans un contexte où plusieurs EPCI-FP s'installeront dans les prochaines semaines, après le second tour des élections municipales, ce calendrier s'avère particulièrement contraints. En effet, pour se faire, les EPCI-FP devraient désigner leur représentant au SMBV2A au plus tard le 25 juillet.

On notera qu'un projet de loi visant à permettre aux syndicats d'organiser leurs réunions d'installation au plus tard le 25 septembre est en cours d'examen. La version retenue par la commission mixte paritaire du 15 juin sera présentée en séance publique le 17 juin¹. Ce projet de loi ne prévoit rien concernant un éventuel report du vote du budget, du compte administratif et du compte de gestion.

Dans les prochains jours deux cas de figures pourraient se présenter :

- Une installation du conseil suivi du vote du budget, du compte administratif et du compte de gestion. Si rien ne modifie, soit le délai de désignation des représentants des EPCI-FP soit la date limite de vote, ce scénario semble difficilement réalisable.
- Un vote du budget, du compte administratif et du compte de gestion avec l'ancienne mandature. Puis une installation du nouveau conseil et le vote d'éventuelles décisions modificatives au budget. Dans ce scénario il reste à éclaircir qui sont les élus qui prennent part au vote et à qui doivent être envoyées les invitations.

Les membres du conseil syndical prennent acte de ces propositions. M le Président tiendra le conseil syndical informé par mail dans les prochains jours sur les suites à donner en fonction de l'évolution des dispositions législatives.

¹ Pour information, après le conseil syndical : le projet de loi « tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 » a été adopté en séance publique le 17 juin 2020. Son article 4 prévoit « Le X de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 précitée est complété par un alinéa ainsi rédigé : Par dérogation à l'article L. 5711-1 du code général des collectivités territoriales, le comité d'un syndicat mixte mentionné au même article L. 5711-1 se réunit dans sa composition renouvelée au plus tard le 25 septembre 2020. Cette disposition n'est pas applicable aux syndicats mixtes qui ne comportent, parmi leurs membres, aucune commune où le premier tour du renouvellement général des conseils municipaux organisé le 15 mars 2020 n'a pas été conclusif ni aucun établissement public de coopération intercommunale comportant parmi ses membres une telle commune. »



4. Informations et questions diverses

Action BAIGNADE-1, Acquérir des connaissances sur la qualité bactériologique. L'objectif est de suivre la qualité bactériologique de la rivière Aveyron sur la saison estivale 2020 pour permettre aux élus de se positionner vers une officialisation ou non d'un site de baignade. Cette opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SMBV2A. Après appel à participation 10 sites seront suivis de Rodez à Najac pour un autofinancement SMBV2A d'environ 4 000€.

Actions AGRI -6, Diagnostics des pratiques agricoles sur le bassin versant de l'Olip et de la Briane. Initialement, il était prévu de réunir un premier comité de pilotage (COFIL) du projet Briane et du projet Olip au mois de mai 2020. La crise sanitaire ne nous permet pas de réunir cette instance avant la fin de l'été prochain. Dans ce contexte, et afin de ne pas perdre de temps dans le processus d'élaboration technique du projet, les études typologiques agricoles sont en cours. Ces études ont pour objectif de mieux comprendre l'économie agricole du territoire à travers la compilation des données de base (SAU, nombres d'exploitations, âge des exploitants, répartition des productions, etc...), la caractérisation du fonctionnement des exploitations, les problématiques et enjeux identifiés par les exploitants sur la thématique de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et enfin des propositions d'actions émanant du terrain. Ces études sont réalisées par la chambre d'agriculture de l'Aveyron et l'ADASEA D'OC.

SENSIBILI-1, Mon école mon cours d'eau. L'objectif est de sensibiliser les élèves à la fragilité de l'écosystème aquatique de façon ludique, en s'appuyant sur un exemple local (ateliers en bord de rivière). Cette édition s'adresse prioritairement aux écoles (cycles 2 et 3) présentes sur le territoire du bassin versant des Moyenne et Basse Vallées de l'Aveyron. Cette opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SMBV2A. Au vu du contexte COVID19 les animations prévues de mai à juin ont été annulées et reportés sur la période de septembre à décembre 2020. Contrairement aux autres années si les conditions météo ne permettent pas une animation à l'extérieur la journée est maintenue en classe.

Action MPPG-1, Réaliser les travaux prévus au PPG 2015-2021. Travaux de régulation des eaux entre la Serre et le ruisseau de Ribeyrette. L'objectif est la régulation des débits et la conception d'un dispositif de franchissement piscicole. Cette opération est réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SMBV2A. L'acquisition foncière d'une partie de la rive gauche et les conventions de passages sont en cours de finalisation. Le bureau d'étude a commencé les études en vue de construire la passe à poisson.

